Pas d’OGM pour les abeilles

Par

Publié le 02/12/2011, modifié le 08/07/2024

Le jeudi 1er décembre, 17 organisations apicoles et environnementales [1] ont mis en ligne une pétition intitulée *"pour une protection de l’apiculture et des consommateurs face au lobby des OGM"* [2] pour demander notamment au gouvernement français mais aussi à John Dalli, commissaire européen en charge du dossier OGM :
d’interdire l’ensemble des cultures de maïs Mon810 ;
de ne pas renouveler l’autorisation du maïs Mon810 ;
et de *"faire évaluer rigoureusement l’impact des plantes transgéniques sur les ruchers, notamment les couvains et les abeilles hivernales, et de rendre publics tous les protocoles et résultats"*.

En effet, les organisations signataires s’appuyant sur le cas Bablok [3] considèrent que la coexistence OGM / apiculture est impossible. Cet apiculteur bavarois a vu ses ruchers contaminés par du pollen issu d’essais en champs de maïs Mon810. Or, concrètement, les productions apicoles situées dans un rayon de 10 kilomètres autour d’un champ d’OGM, sont susceptibles d’être contaminées par des plantes génétiquement modifiées. Et les signataires rappellent aussi qu’une écrasante majorité d’européens ne souhaitent pas d’OGM dans les champs ni dans les assiettes et donc pas non plus dans le miel et les dérivés de la ruche (pollen, propolis, etc.).
A propos de l’affaire Bablok, la pétition rappelle que la CJUE *"s’appuie sur le fait que le pollen de maïs Mon810 n’est pas autorisé à la consommation humaine"*. Or, actuellement, dénoncent les associations et syndicats apicoles, *"des manipulations juridiques qui permettraient de contourner cette interdiction dans le cas du miel sont à l’étude, au mépris de la transparence exigée par les consommateurs"*. A ce sujet, une réunion importante du Comité permanent de la chaîne alimentaire et de la Santé animale (CP CASA) aura lieu le 12 décembre au niveau européen. La pétition entend bien faire savoir aux décideurs politiques que les apiculteurs et les consommateurs continueront de se battre pour du miel exempt d’OGM. La pétition tire la sonnette d’alarme : l’avenir de la filière apicole se décide en ce moment.

---

[1] Agir pour l’environnement, Amis de la Terre, Confédération paysanne, FFAP, FNAB, FNE, FNOSAD, Générations futures, Greenpeace, FRAPNA, GIET, LPO, Nature et Progrès, Réseau semences paysannes, Syndicat national d’apiculture, UNAF, Veille au grain.

[2] http://www.ogm-abeille.org

[3] UE : le miel contaminé par des OGM ne peut être mis sur le marché sans autorisation spécifique

---